

CIA 2026

L'INSTRUCTION DU CIA 2026 VERSÉ AU TITRE DE 2025 VIENT DE PARAÎTRE

quelques changements :

- paragraphe 3.9 : précision que les congés de maternité, paternité, d'adoption, et que le CMO ou le CITIS ne doivent pas avoir d'impact sur le montant du CIA
- paragraphe 4.9 : le CIA sera proratisé en cas de mobilité en dehors du MI, vers un autre ministère ou une administration.
- paragraphe 5.1 : la dotation globale du CIA est fongible entre les corps et les catégories. (sauf pour le CIA collectif).
- paragraphe 5.2 : évolutions des disposition spécifiques, se rajoute une attention particulière aux fonctions de payeurs, de travail cyclique, et aux agents en surcroît d'activités, de l'intérim, et missions supplémentaires.
- Augmentation des montants de référence du CIA de la filière sociale

identique à 2025 :



- les agents éligibles
- le montant moyen de référence en adéquation avec l'Entretien Professionnel
- le complément CIA Etrangers
- le CIA collectif
- notification par écrit à chaque agents.

CALENDRIER :

20 avril remontée des tableaux aux services payeurs
juillet 2026 VERSEMENT DU CIA

NOTRE SYNDICAT EST RAVI DE LA RÉÉVALUATION DU MONTANT DE RÉFÉRENCE DU CIA POUR LA FILIÈRE SOCIALE. CEPENDANT, COMPTE TENU DU CONTEXTE ACTUEL LIÉ AU POUVOIR D'ACHAT, NOTRE MINISTÈRE EMPLOYEUR AURAIT PU ENVISAGER UNE AUGMENTATION DU MONTANT DE RÉFÉRENCE DU CIA INDIVIDUEL !

LE 1^{ER} SYNDICAT
DES PREFS, SGCD, SGAMI ET JA

FO-PREFECTURES@INTERIEUR.GOUV.FR

